

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. 16 8

Poste: 35 fr. 18 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication

Les articles communiqués doivent être remis au bureau

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Juillet 1884.

UN GOUVERNEMENT DE CARTON.

Il n'y a rien de sérieux dans le gouvernement opportuniste.

Qu'il s'agisse de la revision, du choléra ou des affaires extérieures, c'est toujours la même insouciance, la même légèreté, la même imprévoyance.

La guerre entreprise au Tonkin ayant été conduite dans de déplorables conditions, sans méthode, au jour le jour, — la paix a été conclue dans des conditions plus déplorable encore.

M. Jules Ferry s'est imaginé que la Chine ferait pour l'opportunisme ce qu'elle n'a jamais fait pour personne, c'est-à-dire qu'elle serait de bonne foi.

M. Jules Ferry a fait un traité, il ne sait même pas avec qui.

Il y a, sur la frontière tonkinoise, des tas de vice-rois qui peuvent être démolis d'une semaine à l'autre, et que la cour de Pékin désavoue comme un propriétaire ses concierges.

Le capitaine Fournier fait signer le viceroi Li-Hung-Chang.

Sur la foi de cette signature, le Parlement porte en triomphe M. Jules Ferry et le général Millot s'avance sur le territoire conquis.

Les Chinois massacrent les soldats du général Millot.

Et les dépêches nous apprennent que le traité Li-Hung-Chang n'est pas un traité, que les Chinois se f... de nous, et que la guerre est à recommencer.

Les journaux officieux s'écrient: « La Chine est un pays de trahison! Il faut donner une leçon aux Chinois! »

Ci — encore une centaine de millions à dépenser, avec une soixantaine de mille hommes.

Allons-nous aller jusqu'à Pékin? Et, à Pékin, un nouveau traité étant si-

gné, ce traité vaudra-t-il plus que celui de Tien-Tsin?

Si les Chinois se moquent du gouvernement Ferry, il nous semble que le gouvernement Ferry se moque pas mal de la France.

Il y a dans cette affaire et dans toutes les autres un abus de votes de confiance qui nous conduit à une déroute générale à l'extérieur comme à l'intérieur.

L'opportunisme ne sait pas plus faire la guerre qu'il ne sait nous garantir contre le choléra.

Puisqu'on ne veut pas renverser ce gouvernement déplorable entre tous, qu'on lui donne au moins un conseil judiciaire.

Encore six mois d'une pareille administration, et la France est finie!

Les journaux catholiques de Paris et un grand nombre de feuilles des départements reproduisent en tête de leurs colonnes la communication suivante:

Convaincus que le douloureux événement du 24 août 1883 ne saurait nullement affaiblir la valeur théorique et pratique des principes sur lesquels doit reposer l'édifice d'une monarchie chrétienne et française, des hommes qui se sont toujours fait honneur de leur dévouement à la personne et aux doctrines de Monsieur le Comte de Chambord sont convenus de formuler comme il suit les enseignements auxquels ils entendent rester inébranlablement fidèles.

DÉCLARATION

La première condition de l'existence normale d'une société, et par suite du relèvement de notre pays, est la reconnaissance du principe d'autorité au sens chrétien du mot.

Ce qu'il faut à la France, c'est un gouvernement fort, respectant dans toute leur intégrité les droits de Dieu et de l'Eglise, acceptant sincèrement le contrôle et le concours de la représentation nationale, mais

résolu à rompre avec les fictions parlementaires incompatibles avec tout esprit de suite dans le gouvernement et qui réduisent la souveraineté à n'être plus que le jouet des majorités aveugles ou passionnées.

On se ferait une dangereuse illusion en attachant le salut de la patrie à la seule solution de la question dynastique. La royauté traditionnelle, dont Monsieur le Comte de Paris est aujourd'hui le représentant, doit être rétablie le plus tôt possible. Mais cette restauration nécessaire ne donnerait pas les fruits que l'on est en droit d'en attendre, si elle ne s'appuyait sur les doctrines dont l'application tendrait à réparer dans la mesure du possible le mal immense engendré par la Révolution.

Ces doctrines, nous les trouvons proclamées dans la correspondance de Monsieur le comte de Chambord. C'est sur ces pages immortelles que devra se fixer de plus en plus l'attention de tous les bons Français. C'est à la suite d'un tel maître que l'on verra se former parmi nous une ligue catholique, établissant sur la base inébranlable des enseignements de l'Eglise la légitimité du pouvoir royal et les conditions qui doivent en régler l'exercice, résolue à prendre en toutes choses « le Droit pour base, l'Honnêteté pour moyen, la Grandeur morale pour but. »

Chronique générale.

La fête du 14 juillet aura lieu comme les années précédentes.

Le gouvernement, faisant passer la politique avant la santé publique, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte des observations de la Société de médecine.

Au ministère des affaires étrangères, on est dans de vives inquiétudes: le général Millot réclamerait d'urgence l'envoi de 4,000 hommes, mais les approvisionnements préparés en vue d'une éventualité de ce genre ont été faits à Toulon et il ne peut être ques-

tion de les en tirer en ce moment. Le gouvernement est donc très-préoccupé de la marche des événements.

Les journaux officieux ont publié la note suivante:

« Le 29 juin, des élections municipales ont eu lieu, en Corse, dans un certain nombre de communes. Toutes les mesures avaient été prises par l'administration pour que l'ordre ne fût en rien troublé. On a pu procéder dans le plus grand ordre aux opérations électorales dans 26 communes. Dans quinze autres communes, l'administration a rencontré encore une vive résistance de la part des municipalités. Conformément à l'article 44 de la nouvelle loi municipale, ces municipalités seront remplacées par les délégations. »

UNE GRAVE RÉVÉLATION.

Le Réveil marseillais dénonce le fait suivant, d'une gravité telle qu'il est indispensable que le gouvernement soit mis en demeure de fournir des explications à ce sujet:

« Le bâtiment de transport le Mytho a rencontré la Sarthe dans le fleuve Rouge. Ces deux navires ont échangé, au moyen de pavillons, les signaux d'usage.

Or, les signaux de la Sarthe ont indiqué au Mytho qu'il y avait à bord 4 cholériques.

Le fait que nous indiquons doit être relaté sur le journal du bord et dans le rapport du commandant du Mytho.

Or, en traversant le canal de Suez, un officier de marine, passager à bord de la Sarthe, aurait télégraphié au ministre de la marine, dont il est l'ami personnel, pour lui demander qu'il donne les ordres nécessaires afin de pouvoir débarquer au plus tôt à son arrivée à Toulon.

Le ministre aurait accédé à ce désir.

C'est pour cela que la Sarthe, malgré l'avis de la Santé, n'aurait subi que vingt-quatre heures d'observation. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Deuxième partie.

Restée seule, Lucienne fondit en larmes. Jamais elle n'avait songé à la possibilité d'un pareil désastre.

Elle relisait le journal, s'arrêtait aux preuves évidentes de la ruine, et demeurait épouvantée, sidérée.

Puis, brusquement, elle essuya ses yeux. Ils prirent une expression de douceur infinie, ses lèvres se joignirent, et revenant près de Marthe, avec un sourire attendri, elle baisa longuement le front de la jeune fille.

La résolution de Lucienne était arrêtée. Elle travaillera nuit et jour pour faire vivre ses enfants. Qu'importe les privations, qu'importe la fatigue, si Louis peut continuer ses études, si elle conserve à Marthe, à cette jeune fille douce et saine, le bien-être matériel et la sécurité!

Qu'importe à une mère de mourir à la tâche, si la santé s'épanouit sur le visage de ses enfants, si le bonheur brille dans leurs yeux, et Lucienne ne

s'est-elle pas juré d'être toujours la mère des chers orphelins?

III

Une fois encore la Gondinière revit ses hôtes; puis, les affaires réglées, ils durent, pour toujours, quitter la riante villa.

Le départ eu lieu en novembre par une matinée calme et transparente.

Dans le parc, les corbeilles des pelouses débordaient de fleurs d'arrière-saison; et quelques fils de la Vierge, semblables à un rêve aérien, flottaient dans l'air.

Hélas! fragiles aussi, comme le rêve, ils se brisaient aux branches, aux buissons épineux, et retombaient, en mille pièces, sur le sable des allées.

Lucienne et ses jeunes maîtres, le cœur gonflé, s'attachant à regret de la chère demeure, s'acheminaient vers la station.

Louis marchait en avant, tenant en main une boutonnière prise sur le rosier jadis donné par Yves. Elle était déjà grande; et, quand elle fleurissait à Paris, ne parlerait-elle pas du pays natal?

Marthe, tremblante, s'appuyait sur le bras de Lucienne. La vaillante fille souffrait profondément de l'angoisse de ce jeune cœur.

— Ma bonne petite, disait-elle, du courage!... faut bien qu'on apprenne à souffrir dans ce triste

monde: c'est la volonté du bon Dieu.

— J'apprendrai, répondait Marthe d'une voix lente et brisée... Si tu savais comme j'ai été heureuse ici! Je me rappelle tous ceux que j'ai aimés; il me semble dire adieu à la jeunesse, au bonheur!

Elles étaient au pied des ruines. Depuis l'accident de Louis, Mlle Deline avait fait placer, dans l'encadrement du portique, une blanche statue de la vierge Marie.

— Montons, dit-elle, je veux faire ici une dernière prière.

Le petit groupe gravit l'escarpement. Arrivés au sommet, tous trois s'agenouillèrent, et Marthe plaça, aux pieds de la Vierge, un bouquet de chrysanthèmes, en disant:

— Adieu! adieu! mon cher pays.

Lucienne appuya longuement ses lèvres sur le front de la pauvre enfant; mais elle ne parla point: elle le savait bien, dans certaines douleurs, à la moindre parole le cœur éclate en sanglots.

Ils redescendirent la pente. Marthe regardait autour d'elle.

— Comme c'est beau, Lucienne! comme le ciel est limpide!

A cet instant ses yeux pleins de larmes tombèrent sur un chêne à large ramure.

— Tiens, dit-elle, c'est de là que M. Trévirec avait porté secours à Louis... Te rappelles-tu, Lucienne, sa tendre amitié? Quelle bonté dans son

cœur!... Son silence m'a bien étonnée, bien affligée, ajouta-t-elle avec une sorte d'amertume... Sais-tu ce qu'il est devenu, Lucienne?

— Non, ma bonne fille. Faut croire qu'il nous a oubliés.

— Oh! je ne le crois pas, interrompit Marthe, d'un accent chaleureux: il nous aimait tant!

Tous les trois achevaient de descendre les ruines, et, lorsqu'ils furent au bas de la pente, ils levèrent une dernière fois leurs yeux noyés de larmes sur le ciel bleu où s'estompait le paysage familial.

Le jour suivant, les voyageurs arrivaient à Paris.

— Dans une grande ville, s'était dit Lucienne, je pourrai gagner pour mes jeunes maîtres... Aux Platanes, qui me donneront de l'ouvrage?

La voiture roulait doucement sur l'asphalte. Louis et Marthe regardaient défilé les dômes, les flèches, les grandes rues, les boulevards. Tous deux étaient en quelque sorte étourdis par ce bruit de la vaste ville, qui grondait comme une mer.

Le fiacre s'arrêta devant une maison sombre et humide de la rue Jacob.

La triste demeure! L'escalier était noir, la cour ressemblait à un puits: on manquait d'air.

— Montons, fit résolument Lucienne.

Ils gravirent quatre étages, et pénétrèrent dans un appartement à demi délabré. Les fenêtres don-

Nous ne reproduisons cette information du *Réveil marseillais* que sous les plus grandes réserves.

A SAINT-CYR.

Un journal républicain, le *Soir*, a parlé, avec une légèreté regrettable, d'incidents qui viennent d'avoir lieu à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Voici ce qu'a raconté ce journal :

« Des faits graves se sont passés mardi à l'École de Saint-Cyr.

Des barricades ont été dressées dans certains couloirs, des portes et des fenêtres ont été brisées; des officiers même, paraît-il, auraient été frappés. Mais, par dessus tout, ce qui semble inouï, c'est que le drapeau qui flottait sur l'École depuis l'arrivée du général Lecomte, inspecteur général, encore présent à l'École mardi, lors du tumulte, — ce drapeau a été descendu, déchiré et remplacé par une serviette blanche.

On ne va pas manquer de crier à l'indiscipline, au scandale. Hâtons-nous de dire qu'il serait absolument injuste de généraliser dans le jugement sévère que méritent ces notes de folie. C'est l'œuvre de quelques insensés, dont la plupart se sont dénoncés. Ils ont eu, ceux-là, l'honnêteté de ne pas laisser peser la responsabilité sur les camarades.

L'indignation des « Cyrards » est sincère contre les échauffés qui ont, oubliant qu'ils sont dans l'armée, recommencé une farce de collégiens en délire, et auraient compromis le renom de l'École si le renom de Saint-Cyr pouvait être compromis. Ils appellent eux-mêmes, les premiers, une infamie l'insulte au drapeau. »

Naturellement les feuilles radicales se sont emparées de ce récit fantaisiste.

Dès hier matin, la *Lanterne* demandait le « licenciement de l'École, qui est un foyer de réaction » et exige, en attendant, que les coupables soient traduits en conseil de guerre.

L'*Intransigeant* s'écrie qu'il n'y a rien d'étonnant dans la « révolte », attendu que « Saint-Cyr » se recrute exclusivement dans des institutions dirigées par les Jésuites et par les Carmes. » Et il ajoute ridiculement :

« Ceux qui commanderont un jour les armées de la République et ses flottes — car l'École polytechnique et le *Borda* sont soumis à la même influence que Saint-Cyr — tous ces chefs, sachez-le bien, sont des hommes d'action que la Papauté et la Monarchie attendent pour prendre la revanche de 1789, avant même que nous puissions en célébrer le centenaire. »

Le *Petit Parisien* s'empare : il veut « apprendre aux fils des hobereaux à respecter le pavillon de la patrie » qui, d'ailleurs, n'a jamais été insulté.

Bref, les radicaux et tous les mauvais citoyens qui ont la haine de notre armée ont trouvé dans le *Soir*, journal républicain modéré, un auxiliaire inattendu. Le *Soir* ne

fournit-il pas en effet un excellent prétexte à ces déclamations anti-patriotiques ?

Or, le récit du *Soir* est absolument erroné. Il n'y a eu à Saint-Cyr ni révolte ni acte d'insubordination.

Voici les faits :

Parmi une foule de traditions Saint-Cyriennes, dont la plupart sont fort peu connues du public, il en est une qui s'appelle le *demi-tour*.

Tout le monde sait que, le 1^{er} juillet, qui commence le septième mois de l'année, on est obligé, pour voir la date, de « retourner » les calendriers ancien système. C'est ce que les Saints-Cyriens appellent le « demi-tour » du calendrier.

Par une association d'idées plus facile à comprendre qu'à expliquer, les anciens ou élèves de seconde année s'amuse, ce jour-là, à appliquer un peu à tout le « demi-tour » classique.

Cette facétie consiste à retourner et à mettre sens dessus dessous tout le mobilier de l'école. Lits, tables, bancs gisent à terre les pieds en l'air, les tableaux sont retournés, les bustes prennent leur point d'appui sur la tête, on transporterait, si cela était possible, les caves sur les toits.

Le « demi-tour » n'est pas, comme le disent certains journaux, une brimade; c'est une plaisanterie du genre le plus inoffensif, qui n'a jamais donné lieu à aucune réclamation.

Pourquoi le général commandant l'École l'a-t-il interdite cette année? Nous ne le savons guère.

L'interdiction provoqua dans l'École un certain mécontentement, qui s'est aggravé lorsqu'on a dit aux élèves que le premier bataillon de France ne figurait pas, cette année, à la revue de Longchamps.

Que s'est-il passé alors? Quelques gamineries sans importance: « un chahut » quelque peu bruyant auquel les officiers ont mis immédiatement le holà.

Trois anciens ont voulu quand même appliquer le « demi-tour » au drapeau hissé tout en haut de la tour de l'horloge. Comment les trois coupables ont-ils pu faire cette escalade périlleuse? C'est ce qu'on s'explique assez difficilement.

L'un d'eux s'est déclaré.

Une enquête est commencée.

Enfin, contrairement à ce que dit le *Soir*, aucun officier n'a été maltraité.

Tels sont les faits.

Où peut-on voir une révolte dans ces actes de gaminerie, regrettables sans doute, mais, encore un coup, sans aucune importance ?

Quelques jours de salle de police et quelques privations de sortie suffisaient largement pour punir les coupables.

Maintenant, grâce aux exagérations du *Soir*, qui a parlé avec une coupable légèreté de ce qu'il ignore, grâce à la campagne que mènent déjà la presse radicale et certaines feuilles opportunistes, l'affaire va prendre des proportions démesurées.

Il y aura peut-être des avenir compromis et des carrières brisées.

Le *Soir* n'eût-il pas mieux fait de se taire ?

GEORGES HUILLARD.

naient sur un entassement de toitures. Tout à l'entour, le soleil, en perçant la nue, venait courir sur les murailles humides; mais, rarement, il envoyait ses rayons égayer le pauvre logis.

Louis et Marthe frissonnèrent en y pénétrant... Lucienne pleura. Dès le lendemain, cependant, elle reprit courage. Cette âme énergique planait toujours au-dessus du malheur.

— Eh bien ! se dit-elle, puisque mes enfants sont dans la misère, il faut que je travaille ferme, pour tâcher qu'ils ne s'en ressentent pas.

Et, subitement, portant la main à son front :

— Ah ! mais voilà une bonne idée !... Seigneur Dieu ! comment donc que je n'y ai pas pensé plus tôt ?...

Puis, avec un radieux sourire, elle reprit d'un accent d'un accent de mystère :

— Ah ! dame, depuis vingt ans j'ai travaillé fort et ferme, et j'ai amassé un bon petit magot. Avec ça je pourrai encore donner quelques douceurs à mes pauvres chéris. Pour sûr, je ne leur en dirai rien... Si je leur avouais cela, ils ne voudraient pas manger le pain de la vieillesse de leur pauvre Lucienne... Mais, c'est si jeune, si innocent !... ça ne sait rien d'un ménage. Ah ! Seigneur Dieu ! qu'il sera aisé de les tromper !

Et le visage rayonnant, d'un pas allègre, Lucienne se rendit à la caisse d'épargne.

Une fois en possession de son trésor, son pre-

mier soin fut d'égayer la chambre principale par une tapisserie fraîche sur les murs enfumés. Et des rideaux de cretonne aux couleurs vives, les meubles vernis par son poignet solide, le rosier sur la fenêtre, achevèrent d'enlever à l'appartement son aspect désolé.

Lucienne s'était réservé une soupente presque sans jour, presque sans air, et lorsque Marthe lui reprocha de s'oublier ainsi :

— Ne t'inquiète donc pas, répondit-elle en souriant, ça me rappelle mon jeune temps, quand, chez ma grand-mère, je dormais dans un coin du grenier : on aime toujours les souvenirs de sa jeunesse !

Durant le jour, avec quelle énergie travaillait Lucienne ! faisant des ménages pour grossir son mince pécule, repassant, cousant avec ardeur ; en un mot, se multipliant.

Tous dans la maison, dans la vaste ruche, concurrençaient bientôt cette robuste paysanne, dont le visage bonhôte attirait la confiance. Le travail ne lui manquait pas ; aussi aimait-elle le repos du dimanche.

C'était son beau jour.

Parée de sa plus riche toilette, afin de faire honneur à ses jeunes maîtres, elle les conduisait aux offices ; marchant trois pas en arrière, ferme et droite dans son corselet de drap.

Elle portait le livre de Marthe, et son regard de triomphe disait à tous :

— Mais voyez donc mes deux enfants ! Mais admirez donc comme ils sont beaux !

(A suivre.)

Du CAMPFRANC.

LE CHOLÉRA.

Toulon, 5 juillet.

Les tristes prévisions émises ces jours-ci ne se sont que trop réalisées : 44 décès cholériques ont eu lieu pendant la journée du 4. Ce chiffre ne serait pas alarmant, si on le compare à celui de 1865 (vingtième jour après l'apparition du fléau) ; mais ce qui devient grave, c'est que la moitié des décès a eu lieu au centre même de la ville, dans un rayon de moins de cent mètres.

Aussi les plus optimistes commencent-ils à penser que le fléau, enraciné comme il l'est, persistera pendant plusieurs semaines et pourra faire de nombreuses victimes. On continue à allumer, dans les rues, des feux alimentés avec du goudron.

Un grand nombre d'habitants de Toulon ont adressé une pétition au maire et aux conseillers pour obtenir l'autorisation de faire une procession générale, comme en 1835 et en 1855, afin de solliciter de Dieu la cessation du fléau.

Par ordre du ministère de la guerre, le 3^e régiment d'infanterie, qui devait se rendre de Nice à Marseille, par étapes, a ajourné sa mise en route.

M. le docteur Koch affirme que le caractère de l'épidémie n'est pas douteux ; que le choléra est nettement asiatique, mais que des mesures préventives bien prises ont arrêté sa marche, qui peut encore être circonscrite.

Marseille, 5 juillet.

La chaleur est accablante. 40 décès cholériques ont été déclarés. Parmi ces décès figure celui d'un matelot du navire grec dont le capitaine est mort dernièrement du choléra. Le navire a été envoyé en quarantaine au Frioul.

LE CHOLÉRA A AIX.

Aix, 5 juillet.

Un décès par choléra est survenu aujourd'hui à Aix. La victime est M. Daudhine, âgé de cinquante-deux ans, professeur au lycée de Toulon, qui était arrivé hier à Aix.

L'inhumation a eu lieu aujourd'hui.

Les autorités ont été étonnées par ce douloureux événement et ont aussitôt pris des mesures de précaution rigoureuses. Le préfet des Bouches-du-Rhône s'est immédiatement transporté dans cette ville pour s'entendre avec la municipalité sur les prescriptions sanitaires rendues nécessaires.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 juillet.

La température influe considérablement sur la Bourse, il fait si chaud que les spéculateurs sont partis de bonne heure à la campagne. C'est dire que les affaires sont rares et cependant c'est aujourd'hui que se détachent les coupons sur une assez grande quantité de valeurs.

Le 3 0/0 reste à 76.27 1/2, l'amortissable cote 77.70, le 4 1/2 varie entre 106.80 et 106.85.

L'italien s'échange à 93.25; coupon de 2.17 détaché.

La Banque de France s'échange entre 4,995 et 5,000.

Le Crédit Foncier détache un coupon de 30 fr.; il s'échange à 1,275, il gagne donc 2.50 sur le cours de clôture d'hier.

Les demandes sont nombreuses sur les obligations Foncières et Communales, il est certain que le public se porte de plus en plus sur ces obligations qui, indépendamment des chances de lots et de remboursement, offrent un placement de toute sécurité.

La Banque de Paris reste à 770, coupon détaché.

Le Suez s'échange ex-coupon entre 1,895 et 1,900 fr.

Le marché est animé sur l'obligation Ouest-Algérien (garantie par l'Etat). On l'inscrit aujourd'hui à 532.50.

La Banque Ottomane a également détaché un coupon de 25 fr. On cote 600 et 601.25.

Le Turc fait 7.80. L'Egypte est à 293.75.

Les Chemins s'inscrivent : le Nord à 1,652.50, ex-coupon ; le Lyon à 1,190 ; l'Orléans à 1,292.50 ; le Midi à 1,155, ex-coupon ; l'Est à 755 ; l'Ouest à 815.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Saumur, le 5 juillet 1884.

» Monsieur le Rédacteur,

» Vous avez publié, dans votre numéro du 5 juillet, un article relatif à l'autorisation donnée à un théâtre de passage de s'installer sur la place de la Bilange.

» Cet article est intitulé : *La parole de M. Combier*.

» C'est moi qui ai donné l'autorisation au directeur de ce théâtre, M. Combier étant absent de Saumur, et j'ignorais qu'en 1879 (et non comme vous le dites pendant la période électorale) M. le Maire avait promis de ne plus autoriser d'installation de ce genre.

» Voilà toute la vérité sur cet incident et j'espère que vous voudrez bien insérer cette note dans votre plus prochain numéro.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» L. VINSONNEAU.

M. Vinsonneau fait ainsi savoir, et c'est regrettable, que dans les bureaux de la Mairie il n'y a pas trace d'une pétition présentée en 1879 par les habitants d'un quartier, et qu'il ne s'est trouvé personne pour en rappeler le souvenir. Le commerce de la place de la Bilange n'a pas lieu d'être rassuré pour l'avenir; M. Vinsonneau de leur dit point dans la lettre ci-dessus qu'il regrette cette autorisation, ni qu'il comprenne, comme M. Combier, ce qu'il y a de gênant et de nuisible dans la construction, en cet endroit, de tentes et barraques. Nous croyons que les habitants devront s'adresser désormais plutôt au *bon-dieu* M. Combier, qu'à son *saint* M. Vinsonneau.

Nous ne relèverons pas l'interprétation erronée que notre honorable correspondant intercale entre parenthèses. M. Vinsonneau a lu nos réflexions avec trop de précipitation; à une seconde lecture, il verra que son incidente ne tombe pas juste.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

La seconde réunion des courses de Verrie-Saumur a été particulièrement belle et agréable. La température, rafraîchie par l'orage de la veille, avait engagé un grand nombre d'étrangers et d'amateurs de sport à se rendre sur la butte de Montéay; ni excès de chaleur, ni menace de pluie, une légère brise, enfin une vraie température de dame.

Chaque course a présenté le plus vif intérêt, chaque fois le nombre des chevaux engagés semble vouloir augmenter, et celle fois encore il était supérieur à celui des années précédentes. On n'a eu aucun accident sérieux à redouter; quelques coureurs ont fait des chutes dont les suites n'ont eu aucune gravité.

Voici le résultat des diverses courses :

Prix du Château de Marson (course de haies — handicap — gentlemen), un Objet d'art offert par M. Baillou de la Brosse, pour hacks et hunters, n'ayant pas, en 1884, pris part à une course publique autre que celles réservées aux hacks et hunters. Distance : 2,500 mètres.

Sept chevaux engagés.

1. *Néant*, à M. de Bacquencourt.

2. *Andrassy*, à M. le baron de Fleury.

Steeple-Chase militaire (2^e série), un Objet d'art d'une valeur de 500 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Distance : 3,000 mètres.

Six chevaux engagés.

1. *Pastourelle*, à M. Perrot.

2. *Mauressque*, à M. Falque.

Prix de Saumur (steeple-chase à réclamer), 4,500 francs pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. Distance : 3,600 mètres environ.

Six chevaux engagés :

1. *Rapide*, à M. Bariller.

2. *Marcellus II*, à M. le vicomte de Canisy.

3. *Le Prince*, à Sir Ned.

Steeple-Chase Militaire (1^{re} série), un Objet d'art d'une valeur de 500 fr., pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service. Distance : 4,000 mètres.

Huit chevaux engagés.

1. *Sandrigham*, à M. de Contades.

2. *Florica*, à M. de Girardin.

3. *Pervenche*, à M. de Joybert.

Prix de Verrie (grand steeple-chase handicap), 2,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Distance : 4,000 mètres.

Cinq chevaux engagés.

1. *Golden-Penny*, à M. Guinebert.

2. *Paulat*, à M. Guinebert.

3. *Pascaline*, à M. André Joubert.

Prix du Cercle Saint-Hubert (Cross-Country, simple-chase, gentlemen), 4,500 francs, de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas pris part à une course autre que celles réservées aux hacks et autres chevaux de même âge à réclamer pour 3,000 fr. Distance : 4,000 mètres.

Cinq chevaux engagés.
1. Destiny, à Sir Ned.
2. Violette, à M. Hély d'Oissel.
3. Melaine II, à M. le baron de Rascas.

Aujourd'hui lundi, grand Tir aux Pigeons aux Héraudières.
Demain mardi, Rallye-Paper, route de Fontaines. Rendez-vous au kilomètre 40.

Ce soir lundi, 7 juillet, à 7 heures 1/2, il y aura une séance publique du Conseil municipal de Saumur dans la salle de la Mairie.
Voici l'ordre du jour :
1° Budget de 1885 ;
2° Affaires diverses.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS CONSULAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Président. — Nombre d'électeurs inscrits, 618; votants, 473; suffrages exprimés, 461.
M. Eugène Lambert, banquier, 136 voix, élu.
Juges titulaires. — Votants, 495; suffrages exprimés, 487.
MM. Collanceau, 484 voix; Regnard, 483; Lemoine, 440; Sabatier, 409, élus.
M. Coutard a obtenu 76 voix ainsi que M. Bidault-Roussel.

Juges suppléants. — Votants, 495; suffrages exprimés, 486.
MM. Boret, 482 voix; Girard, Achille, 482; Bidault-Roussel, 406; Coutard, 405, élus.
MM. Alfred Gratien et Milon ont obtenu l'un et l'autre 76 voix.

Il paraît que M. le ministre du commerce s'occupe de la rédaction d'un projet de loi sur les chambres de commerce. Ces institutions, déjà anciennes, seront révolutionnées; on appliquera à la nomination de leurs membres le suffrage universel des parents.
C'est logique, évidemment: il faut, pour que l'harmonie règne dans l'ordre de choses actuel, que l'incompétence se substitue partout au fonctionnement des capacités.

Les candidats à l'École spéciale militaire, en 1884, sont prévus que les examens commenceront à Paris, le jeudi 24 juillet courant, à sept heures du matin.
Un avis inséré à la suite de la liste des candidats reconnus admissibles aux épreuves orales, fera connaître le local dans lequel devront se réunir les candidats.

Les examens du Brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial auront lieu à la faculté des sciences de Poitiers le lundi 24 juillet 1884.
Les inscriptions des candidats sont reçues jusqu'au 18 juillet.

Volé de Tir du 5^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la séance du 6 juillet 1884.

— 4^e Tir des Pupilles du Bataillon scolaire.

| | |
|----------------------------|----|
| Retardataires à 42 mètres. | |
| Tireurs..... | 4 |
| Balles tirées..... | 24 |
| Balles mises..... | 20 |
| Nombre de points..... | 49 |
| Résultat: 83,33 p. 0/0. | |

— 2^e Tir des Sociétaires.

| | |
|-------------------------|-----|
| Tir réduit à 20 mètres. | |
| Tireurs..... | 46 |
| Balles tirées..... | 96 |
| Balles mises..... | 80 |
| Nombre de points..... | 244 |
| Résultat: 83,33 p. 0/0. | |

Dimanche 13 juillet 1884, de 8 heures à 40 heures du matin, 24^e séance à Terrefort, à 400 mètres, au fusil modèle 1880, et à 20 mètres, au revolver modèle 1873.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

THÉÂTRE DELILLE.

Comme nous l'avions annoncé, le théâtre Delille, installé sur la place de la Bilange, a fait ses débuts samedi soir. Le succès a été des plus grands. Les deux représentations d'hier dimanche ont été données devant un public aussi nombreux que la veille. Tout Saumur voudra aller voir ce charmant spectacle, qui laisse une si agréable impression.

Nous reparlerons des brillants exercices et des séances de prestidigitation tant applaudies de M. Daunay, le sympathique directeur du théâtre Delille.

LA CORRUPTION.

Tout récemment la Belgique se plaignait d'une invasion de la pornographie française. Notre littérature ne se révélait plus à elle que par ses écrits obscènes dont la République a favorisé le développement.

Le mal est devenu si grand que les moins scrupuleux ont fini par s'en inquiéter, et le *Mot d'Ordre* à son tour s'écrie :

« Je ne sais en vérité quel débordement d'ordures nous inonde depuis quelque temps. Il faut en finir.... Si l'on n'y prend garde, Paris deviendra inhabitable pour quiconque a encore la moindre pudeur: déjà nos filles et nos femmes ne peuvent passer sur les boulevards, sans qu'à chaque instant leurs oreilles et leurs yeux ne soient souillés.

«... Ce que je voudrais bien faire comprendre, c'est que ces ordures sont dangereuses pour la société, pour la patrie, pour la conservation de l'humanité.

« Ces excitations malsaines qui nous répugnent à nous, hommes faits, et nous laissent en réalité très-froids, surexcitent les jeunes gens, les instruisent, les débauchent, et, grâce à tous ces vendeurs de saletés, il se prépare des générations énervées, épuisées qui, au jour où on leur criera de se lever pour la défense du sol, retomberont hébétées, abruties, brisées. Là est le vrai péril.

« Je sais certain marchand de papier noirci qui, sous prétexte d'attaquer le cléricalisme, a publié des manuels de débauche. Eh bien, ces manuels, naturellement très-achetés, sont une épouvantable école de dépravation.

« Qu'on y prenne bien garde, c'est le sang de la France que l'on vicie, c'est l'humanité même que l'on corrompt; et si vous n'y mettez ordre, les enfants d'aujourd'hui, arrivés à l'âge d'homme, n'auront pas d'enfants eux-mêmes, tant vous les aurez affaiblis et énervés.

« Tous les honnêtes gens devraient s'unir dans une campagne active. En Angleterre, en Amérique, des bandes d'hommes, de vrais citoyens, auraient déjà arraché ces immondices des boutiques de librairies, quitte à en rembourser le prix sur un fond réuni dans ce but. Ceci n'est pas dans nos mœurs. Nous sommes habitués à en appeler à l'autorité.

« Que nos députés et nos sénateurs se disent ceci: Un jour, demain, dans dix ans, dans vingt ans, un cri courra à travers la France: « A la frontière! » Eh bien, que direz-vous, si vos jeunes gens, essayant de se dresser sur leurs jarrets tremblotants, répondent: « Nous ne pouvons pas! »

« Ces craintes sont trop justifiées: mais à qui s'en prendre d'une telle dépravation, si ce n'est au régime qui l'encourage, si ce n'est aux enseignements qui l'autorisent et qui détruisent dans les âmes la notion du devoir et la force au moyen de laquelle l'homme lutte contre ses passions.

« N'avons-nous pas entendu M. le ministre de l'intérieur lui-même prendre la défense de certain musée républicain qui parcourt nos villes et nos foires, où il étale les obscénités les plus révoltantes et les images les plus ordurières? »

LES BATAILLONS SCOLAIRES.

La mode est aux bataillons scolaires. A Saumur, comme dans beaucoup de localités importantes, on promène à travers la ville

les mioches des écoles, en attendant le 14 juillet. On sait que d'ordinaire, parmi les singuliers attrails de la fête, figure la revue solennelle desdits bataillons enfantins. Cette invention — qui pour beaucoup est grotesque — ne trouve pas grâce même aux yeux d'un journal républicain comme *Paris*. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la chronique dudit journal :

« Dès l'âge le plus tendre, les enfants sont exercés au cabotinage, et la création des bataillons scolaires est une des formes bénignes de cette maladie sporadique. Le 14 juillet, côte à côte avec nos braves soldats, avec ceux qui iront demain défendre le drapeau national à Madagascar ou au Tonkin, nous allons voir défilier des centaines de marmots habillés en marins, munis de petits fusils joujoux et de petits drapeaux pour rire.

« L'autre jour, aux Champs-Élysées, un grand cuirassier moustachu, l'air martial, bien sanglé dans sa tunique, s'arrêtait ébahi devant un petit bonhomme qui lui arrivait au genou et qui portait sur sa vareuse bleue les galons de brigadier-fourrier. Ce jeune guerrier marchait d'ailleurs sans aucune prétention, et se fourrait de temps en temps les doigts dans le nez avec une simplicité charmante.

« Le cuirassier, après le premier moment de stupeur passé, regarda les galons de grade auxquels on faisait subir une si étrange humiliation, puis avec un geste d'une éloquente énergie, je l'entendis s'écrier :

« — Non, je vous demande un peu s'il n'est pas à fouetter! »

Remarquez, encore une fois, que ce n'est pas nous qui parlons ainsi, mais bien un journal franchement républicain, *Paris*, organe tout dévoué à l'opportunisme.

ANGERS.

La *Bavarde* avait un procès en diffamation, qui est venu, vendredi, à l'audience du tribunal correctionnel d'Angers. M^e Affichard a soutenu la plainte.

La tribunal a condamné le gérant de la *Bavarde* à six mois de prison, deux mille francs d'amende, deux mille francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans les journaux d'Angers.

Nous avons dit que les correspondants de ce journal ignoble vont être appelés en justice par suite de la saisie de nombreuses lettres dans les bureaux du journal, à Paris. (*Union de l'Ouest.*)

TOURS.

En visitant les établissements insalubres et les maisons particulières signalées comme étant des foyers d'infection, la police a constaté l'existence d'une grande quantité d'immondices dans plusieurs pièces occupées par la veuve Bodin, tenant un garni rue du Renard, 22.

Une ancienne boutique, l'arrière-boutique et une autre pièce à côté, ressemblant à un cabinet noir, étaient remplies d'ordures, de verre cassé, de linge pourri et de débris de toutes sortes répandant une odeur infecte.

De plus, dans le cabinet noir croupissait un garçon de 15 ans, fils de la veuve Bodin, recouvert seulement d'un morceau de loque à moitié pourri.

L'enfant avait été séquestré dans cet endroit par sa mère.

A l'occasion de cette séquestration, cette femme a été arrêtée et mise à la disposition du procureur.

Le malheureux idiot a été conduit d'urgence à l'hospice de Tours.

Sept officiers d'un régiment de cavalerie qui sont en garnison à Tours, le 2^e chasseurs, sont partis lundi pour une grande chevauchée dont le plan leur avait été tracé par le général de Cools.

Ils ont traversé Poitiers, Bressuire, Angers, et sont revenus jeudi à Tours. Ils ont parcouru quatre cents kilomètres.

C'est un exploit hippique qui égale ceux du même genre dont se sont le plus glorifiés, durant ces dernières années, les officiers de la cavalerie allemande ou russe.

Publications de mariage.

Étienne-Auguste Bouliassière, tonnelier, et Eugénie Bouvet, sans profession, tous deux de Saumur.

Eugène Bonifas, secrétaire-économiste des Hospices de Saumur, et Anne-Elisabeth-Marie Bourgaill, sans profession, de Bordeaux.

Athelme Gaborit, cocher, et Marie-Louise Poirier, cuisinière, tous deux de Saumur.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

Gagné! — On me disait d'acheter des billets de loterie au lieu d'acheter des Pilules Suisses, moi j'ai préféré acheter vos pilules à 1 fr. 50 la boîte et je suis guéri de mes maux de tête.
« DENARD, à Limoges. »

A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

THÉÂTRE A. DELILLE

Direction: HENRI DAUNAY.

Tous les soirs, à 8 heures 1/2,

GRANDE REPRÉSENTATION VARIÉE

JEUDI ET DIMANCHE, A 3 HEURES
Matinées Infantines.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFIS.
Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

A une époque difficile comme celle-ci, on a le plus grand intérêt à ne pas immobiliser ses capitaux en achetant des valeurs, fussent-elles excellentes, car, du jour au lendemain, la baisse peut les atteindre, et d'un autre côté l'argent ne doit jamais rester improductif.

Il faut donc trouver à l'utiliser, tout en le conservant toujours disponible, pour pouvoir profiter des bonnes occasions.

Pour atteindre ce but, la meilleure chose à faire est de l'employer en REPORTS. Ce genre d'opérations, aujourd'hui très-connu, offre, comme chacun sait, une sécurité complète et procure un intérêt très-rémunérateur.

La *Caisse des Reports*, 59, RUE DE RICHELIEU, la plus ancienne maison de Reports, fondée à Paris depuis plus de 10 ans, offre au public le grand avantage de pouvoir utiliser son argent pour 15 jours, un mois, un trimestre et même plus, à son choix, tout en lui procurant un revenu rarement inférieur à 5 0/0, et pouvant même s'élever jusqu'à 7 ou 8 0/0.

C'est là assurément le seul emploi à faire de ses capitaux pour le moment, puisque la situation générale économique et financière de notre pays ne permet malheureusement pas de prévoir la hausse, mais, au contraire, peut faire craindre la baisse.

Marché de Saumur du 5 Juillet

| | | | | | |
|---------------------------------|----|--------------------------|-----|-----|----|
| Blé semence (l'h.) | — | Huile de noix | 50 | 130 | — |
| From. 1 ^{er} q. (l'h.) | 17 | Graine trèfle | 50 | — | — |
| Froment (l'h.) 77 | — | — lin. | 70 | — | — |
| Halle, moy ⁿ , 77 | 16 | — luzerne | 50 | — | — |
| Seigle. | 75 | Foin (dr. c.) | 780 | 60 | — |
| Orge | 65 | Luzerne — | 780 | 55 | — |
| Avoine h. bar. 50 | 9 | Paille — | 780 | 45 | 50 |
| Fèves. | 75 | Amandes | 50 | — | — |
| Pois blancs | 80 | Cire jaune. | 50 | 190 | — |
| — rouges | 80 | Chanvres 1 ^{er} | — | — | — |
| Colza | 65 | — qualité (52 k. 500) | — | — | — |
| Chenevis | 50 | — 2 ^e — | — | — | — |
| Farine, culas. 157 | 46 | — 3 ^e — | — | — | — |

COURS DES VINS.

| | |
|--|---------------------------------|
| BLANCS (2 hect. 30). | |
| Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité | 200 à » |
| Id. 1883, 2 ^e id. | 100 à » |
| Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{er} id. | 100 à » |
| Id. 1883, 2 ^e id. | 85 à » |
| Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er} id. | 100 à » |
| Id. 1883, 2 ^e id. | 85 à » |
| Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{er} id. | 90 à » |
| Id. 1883, 2 ^e id. | 80 à » |
| La Vienne, 1883. | 60 à 65 |
| ROUGES (2 hect. 30). | |
| Souza et environs, 1883 | 140 à » |
| Id. 1883 | » à » |
| Champigny, 1883 | 1 ^{er} qualité 200 à » |
| Id. 1883. | 2 ^e id. 170 à » |
| Id. 1883. | 3 ^e id. » à » |
| Id. 1883. | 2 ^e id. » à » |
| Varrains, 1883 | 120 à » |
| Varrains, 1883 | » à » |
| Bourgueil, 1883 | 1 ^{er} qualité 150 à » |
| Id. 1883 | 2 ^e id. 100 à » |
| Id. 1883 | 1 ^{er} id. » à » |
| Id. 1883 | 2 ^e id. » à » |
| Restigné 1883 | 140 à » |
| Id. 1883 | 135 à » |
| Chinon, 1883. | 1 ^{er} id. 130 à » |
| Id. 1883 | 2 ^e id. » à » |
| Id. 1883 | 1 ^{er} id. » à » |
| Id. 1883 | 2 ^e id. » à » |

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE TRILLON, MEUNIER ET C^{ie}.

Les créanciers de la faillite des sieurs Trillon, Meunier et C^{ie}, anciens négociants aux Rosiers, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le vendredi 11 juillet 1884, à 9 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et les affirmer devant M. le juge commissaire.

(500) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

**DEMANDE
En séparation de biens.**

D'un exploit du ministère de Renier, huissier à Gennes-les-Rosiers, en date du cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Il résulte que M^{me} Narcissa-Claire Quénon, épouse de M. Léopold-François Trillon de la Bigolière: ancien marchand de graines et fourrages, aux Rosiers-sur-Loire,

A formé contre ledit sieur son mari et M. Gustave-Philippe Doussain, syndic de faillites, demeurant à Saumur, puis en sa qualité du syndic de la faillite de la société Trillon, Meunier et C^{ie}, dont le siège social était aux Rosiers, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné et de M^{me} Trillon,

Saumur, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

DOMESTIQUE. On demande, en ville, bonne domestique de 25 à 30 ans, forte travailleuse, aimant les enfants et sachant faire un bon courant de cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Marie Bougrier, épouse de M. Pierre Roussel, tailleur, avec lequel elle demeure à Saumur, ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau établi près le Tribunal civil de Saumur, le 12 mars 1884,

Il appert que ladite dame Roussel a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec le sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné, Saumur, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

**A LOUER
UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un BEAU COMPTOIR neuf, avec rayon en dessous. Longueur 4 mètres.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

**A LOUER
Pour la Saint-Jean 1885,
BEAU ET VASTE
MAGASIN**

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A CÉDER
à Angers
BRASSERIE**

BONNE AFFAIRE

Trailer: P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

ON DEMANDE un concierge.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Élève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijou.

Chiffres, armoiries, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

CIDRE EXQUIS

20 fr.; pur jus, 35 fr.
MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés

Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire: Administration de la C^o des Bains de Vichy

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Saumur, imprimerie P. GODET.

UN MILLION DE RECETTES

GRANDE ENCYCLOPÉDIE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, nouvelle édition ornée de 2,500 gravures

renfermant 30 PLANCHES CHROMO, 10 COULEURS données gratis à tous les lecteurs

Cette œuvre d'utilité résume les matières contenues dans des centaines d'ouvrages savants qu'il serait difficile et coûteux d'acquérir.

HYGIÈNE — MÉDECINE USUELLE — PHARMACIE DOMESTIQUE — JARDINAGE — ART VÉTÉRAIRE — GÉOMÉTRIE — HISTOIRE NATURELLE

Pâtisserie, Cuisine bourgeoise, Confiserie, Falsification, Agriculture, Physique et Chimie, Connaissances usuelles, etc.

Un nombre considérable de recettes utiles — 50 centimes la série — une série par semaine.

Réclamer chez tous les libraires la 1^{re} série vendue 10 centimes seulement à titre d'essai ou adresser 60 centimes à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris, pour recevoir franco les séries 1 et 2.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires;

2^o Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cois de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettant aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3^o Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4^o La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Hiver) | | Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884) | | | | | | | | | |
|--|------------|--|-------------|------------|-------------|-------------|---|--------------|-------------|------------|---------------|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | |
| Heures | Minutes | Mixte matin. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. soir. | Mixte Direct. |
| 3 heures | 8 minutes | Saumur. (départ) 6 05 7 24 9 0 1 15 3 45 7 50 | | | | | Montreuil-Bellay . . . (départ) 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10 | | | | |
| 6 | 55 | Chacé-Varrains 6 15 7 32 9 08 1 24 4 03 8 0 | | | | | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg 7 04 10 10 2 08 5 20 8 46 " " | | | | |
| 9 | 16 | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg 6 23 7 39 9 15 1 32 4 19 8 08 | | | | | Chacé-Varrains 7 12 10 26 2 16 5 28 8 54 " " | | | | |
| 1 | 25 | Montreuil-Bellay (arrivée) 6 39 7 52 9 28 1 46 4 37 8 24 | | | | | Saumur (arrivée) 7 23 10 39 2 28 5 40 9 04 11 39 | | | | |
| 3 | 32 | | | | | | | | | | |
| 7 | 15 | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS | | | | | THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR | | | | |
| Heures | Minutes | Mixte matin. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. soir. | Mixte Direct. |
| 3 heures | 36 minutes | Saumur. (départ) 6 05 7 24 1 15 3 45 7 50 | | | | | Thouars (départ) 5 40 8 58 1 07 4 20 7 45 | | | | |
| 8 | 21 | Montreuil-Bellay 6 53 7 55 2 2 4 50 8 41 | | | | | Brion-s-Thouet 5 58 9 10 1 19 4 30 7 57 | | | | |
| 9 | 37 | Lernay 7 02 " " 2 11 " 8 51 | | | | | Lernay 6 07 9 18 " 4 37 " " | | | | |
| 12 | 48 | Brion-s-Thouet 7 14 8 09 2 19 5 4 8 59 | | | | | Montreuil-Bellay 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 | | | | |
| 4 | 44 | Thouars (arrivée) 7 29 8 22 2 32 5 19 9 16 | | | | | Saumur (arrivée) 7 23 10 39 2 28 5 40 9 06 | | | | |
| 7 | 4 | | | | | | | | | | |
| 10 | 24 | | | | | | | | | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures. | | | | | | | | | | | |